

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

Présents : M. NOLLET, Maire
MM. HECQUET, VANDERZWALM, BROCHET,
Mme WEMAUX, Adjointe
Mmes DROUART, LOUMIKOU, MEUNIER
MM. BINCTIN, CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, OGIEZ

Absents excusés et représentés:
Mmes FOYART, LEDENT, PICQUE
M. PERRAS

Absent : M. PATTYNE

Secrétaire: Mme LOUMIKOU

La séance est ouverte à 20h45

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. NOLLET informe ses collègues du décès brutal de Madame Denise NIEF, épouse d'un ancien Conseiller Municipal et membre du Comité des Fêtes de nombreuses années.

Il annonce également que Sandrine MEUNIER a donné naissance à un petit garçon prénommé « Indy » le 12 mars 2010.

M. NOLLET commente le point « informations » en ajoutant deux points :

- Gestion du RASED, le problème de la gestion sera évoqué au prochain conseil municipal.
- Lettre de remerciements de l'Association Généalogique de l'Oise pour la subvention attribuée.

Non Exercice Droit de Prémption Urbain

- Aucun dossier

FRAPP

Les dossiers déposés par l'intermédiaire de la CCPOH pour concourir au FRAPP ont apparemment été retenus par la Région.

Le dossier déposé par la Commune, relatif à la sonorisation de la Salle Daniel Balavoine, serait subventionné à hauteur de 13 % du montant H.T, soit 3.663 €.

La notification officielle permettant le démarrage des travaux devrait nous parvenir en Mai prochain.

Remerciements

Par courrier reçu le 17 Février dernier, la famille de Fernand CHARLES remercie les élus locaux pour les témoignages de sympathie reçus lors des obsèques de leur cher défunt.

☒- Retrait SMIOCE

Par délibération en date du 28 Janvier 2010, la Commune a voté son retrait du SMIOCE. Dans sa réunion du 24 Février 2010, nos délégués communaux ont argumenté cette demande de retrait qui a été acceptée à la majorité des membres présents.

Ce retrait ne sera effectif qu'à la date de l'arrêté de Monsieur le Préfet acceptant cette décision.

☒- Recevabilité dossier DGE

Le dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la propriété communale sise 16bis rue Robert Guerlin, a été déposé dans les services de la Sous-Préfecture.

Par courrier en date du 2 Mars, Monsieur le Sous-Préfet nous informe que le dossier est complet et qu'il permet le commencement des travaux. Pour autant, cela ne saurait valoir promesse de subvention.

De nouvelles informations devraient être communiquées dans les prochaines semaines.

☒- Recevabilité dossier Conseil Général

Par courrier reçu le 19 Février, Monsieur le Président du Conseil Général nous informe que le dossier « Enfouissement des réseaux et terrassement basse tension » rue de la Libération - Tranche 2 (tronçon entre la rue Emile Zola et la rue Léon Jouhaux) est complet. Cet accusé de réception ne constitue pas un accord préalable de subvention. Cependant, un commencement des travaux peut être envisagé.

☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La date de la prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante est fixée au 29 Avril 2010. La date sera confirmée au moment opportun.

A l'ordre du jour figureront notamment la décision d'instauration du périscolaire, les sollicitations du C.M.E et le Plan Communal de Sauvegarde.

Concernant le périscolaire, M. HECQUET annonce qu'à l'issue de l'enquête diffusée au sein de l'école maternelle et de l'école élémentaire, 134 enfants seraient intéressés par ce dispositif. A partir de cette enquête, une étude approfondie sera menée afin d'examiner les demandes sur les différents créneaux horaires et sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

1 –Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Mme WEMAUX présente le dossier et demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance tenue le 28 Janvier 2010.

M. HUSSE indique qu'il faut supprimer en page 1 le « s » d' « absents » s'agissant d'une seule personne.

Il ajoute qu'en page 9, au point 4-5, dans la deuxième phrase, il faut mettre une majuscule à « oise » (l'association généalogique de l'Oise).

Enfin en page 11, il faut accorder au pluriel l'adjectif « foncier » (ligne 13- un des propriétaires fonciers).

M. VANDERZWALM intervient pour J. PERRAS :

M. PERRAS demande à remplacer en page 10 au dernier paragraphe « se félicite » par « mentionne » et « classe » par « une quarantaine déléves ». Dans ce même paragraphe, il indique que le forum des métiers s'est déroulé le « 23 janvier 2010 » et non le « 23 décembre 2009 ».

M. PERRAS demande à modifier la première phrase de la page 11 de la manière suivante : « Concernant les travaux de la deuxième tranche du bas de Brenouille, M. PERRAS précise qu'il a fait le point, avec la Lyonnaise des Eaux, sur l'aspect fonctionnement hydraulique de la canalisation d'eaux usées ».

Mme DROUART fait remarquer que Monsieur CHARLES était Adjoint au Maire et non Conseiller Municipal (page 1).

Aucune autre remarque n'étant formulée, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès verbal de l'Assemblée délibérante du 28 janvier 2010.

2 – Choix du Délégué service public Assainissement

M. NOLLET présente ce dossier.

La Commission de délégation de service public, créée pour le nouveau contrat assainissement, s'est réunie pour la dernière fois le 25 février dernier. Elle a retenu la Lyonnaise des Eaux comme fermier pour les 12 ans à venir en considérant que la réponse effectuée par cette société était conforme au cahier des charges. De plus l'offre financière est inférieure au contrat précédent en incluant des prestations supplémentaires.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal a été destinataire du rapport du Maire ainsi que du procès verbal de la Commission, le 2 Mars 2010.

Deux factures ont été remises à chaque conseiller municipal afin d'illustrer la situation actuelle ainsi que la proposition du nouveau contrat (les éléments faisant partie de la négociation ressortant en couleur).

En ce qui concerne l'entretien du pluvial, la Commission propose de retenir la Lyonnaise des Eaux sur la base de 7.300 € HT par an.

Dans le contrat précédent (10.971,82 € HT en 2009) la prestation correspondait à un curage préventif de 20 % du réseau/an plus l'entretien des BAG (bouche avaloir grille) ainsi que toute intervention en curatif.

Après négociation, le prix a été ramené à 7300 € HT par an sur la base d'un libre écoulement garanti ainsi qu'un entretien annuel des BAG identique au précédent contrat.

Il est évident que toute intervention curative est comprise dans ce nouveau contrat.

On constate que le service reste identique pour la Commune en s'accompagnant d'une baisse de 33 % par rapport à 2009, la prise de risque étant supportée par le fermier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, entérine la décision de la Commission de délégation de service public.

3 –Comptabilité M 49

M. BROCHET présente ce dossier et fait appel à un volontaire pour être Président.

M. HECQUET propose que M. BROCHET assure cette présidence. L'ensemble de l'assemblée délibérante approuve cette proposition.

M. BROCHET présente les résultats du Compte Administratif 2009, notamment un excédent d'exploitation d'un montant de 9.003,73 € et un excédent d'investissement de 78.638, 20 €. Il indique que ces résultats sont identiques au compte de gestion établi par le Receveur.

Avant le vote, le Maire quitte la salle.

Le Compte Administratif 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rejoint son siège et remercie ses collègues pour la confiance témoignée.

M. BROCHET propose de reporter les résultats constatés dans les sections respectives. Considérant l'exercice antérieur, il est proposé de maintenir le montant de la surtaxe communale à 0,075 €/m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette proposition.

Le Budget Primitif 2010 est approuvé à l'unanimité.

4 - Comptabilité M 14

M. BROCHET présente le compte administratif 2009 dont le résultat de clôture est identique au compte de gestion :

- Excédent de fonctionnement de 254.222,72 €
- Déficit d'investissement de 230.779,22 €

M. NOLLET quitte la salle afin de procéder au vote du compte Administratif 2009.

Le Maire réintègre la salle et remercie ses collègues.

Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

M. BROCHET propose d'affecter les résultats au budget primitif 2010, soit :

230.779,22 € au compte 1068 pour résorber le déficit d'investissement
23.443,50 € au compte 002 pour le report de l'excédent de fonctionnement.

M. BROCHET précise que dans les recettes de fonctionnement, le montant prévu au budget de 2010 de la taxe additionnelle du droit de mutation est significativement réduit du fait que moins de ventes sont dénombrées.

Concernant les subventions aux Associations, sur un montant total sollicité pour 2010 s'élevant à 23.574 €, la commune a accédé à hauteur de 20.200 €.

Le budget affecté respectivement aux fournitures scolaires et aux spectacles et sorties des écoles évolue de + 1,5%.

Le recours à l'emprunt pour couvrir les dépenses de fonctionnement s'élève à 815.828 €.

Le budget primitif 2010, tel que présenté, est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 –Vote des taux des taxes locales

Afin d'équilibrer le budget présenté au point précédent, il est proposé de maintenir les taux communaux des taxes locales soit :

Taxe d'Habitation	8,27%
Taxe Foncier Bâti	16,10%
Taxe Foncier non Bâti	110,67%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés entérine la proposition de la Commission des Finances du 11 Mars 2010 et maintient les taux à leurs valeurs de 2009.

6 –Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer les travaux relatifs à la 2^{ème} tranche de la réhabilitation du Bas de Brenouille (entre les rues Léon Jouhaux et Emile Zola), il est indispensable de recourir, comme pour la première tranche, à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Ainsi, il est donc proposé d'ouvrir cette ligne de trésorerie pour un montant d'1million € sur une durée d'un an maximum.

La Caisse d'Epargne, déjà retenue pour le financement de la 1^{ère} tranche, compte tenu des taux proposés et de la simplicité d'utilisation sur Internet, a été contactée et propose les conditions suivantes :

- EONIA + marge de 0,65 %
- T4M + marge de 0,65 %
- Taux fixe de 2,09 %

A titre d'information, le taux EONIA était au 12 Mars 2010 à 0,337 €.

Il peut également être judicieux d'autoriser le Maire ou le Maire Adjoint chargé des Finances à transformer la ligne de trésorerie en emprunt aux meilleures conditions possibles, sans attendre la date d'expiration de la ligne de trésorerie.

M. BROCHET précise que la proposition de la Caisse d'Epargne expire le lendemain de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

M. NOLLET remercie la Commission des Finances ainsi que les services communaux pour le travail réalisé.

Il rappelle qu'aucune dépense ne peut être engagée sur la commune sans l'aval de M. BROCHET.

7– Questions Diverses

7-1 Avenant convention avec le Centre de Gestion de l'Oise

La Commune a confié au Centre de Gestion de l'Oise des missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

En collaboration avec les ACMO communaux (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) un personnel du Centre de Gestion dénommé ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) intervient annuellement au sein de la collectivité.

Le coût de la prestation sur site, incluant les frais de déplacement ainsi que la rédaction d'un rapport, est facturé 300 € la ½ journée.

Cette somme est revue chaque année par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7-2 Dissolution SIPOS

Depuis le transfert des Centres de Secours de Pont Sainte Maxence et Verberie au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), conformément à la loi de 1996, le rôle du SIPOS consistait à :

- solder la dette liée à la construction du Centre de Secours Intercommunal de Pont Sainte Maxence
- encaisser les contributions des communes pour les reverser au SDIS.

L'emprunt étant maintenant remboursé, chaque commune dont la contribution individuelle au SDIS est connue, peut régler directement au SDIS sa participation.
En conséquence, l'existence du SIPOS ne se justifie plus.

Dans sa réunion du 23 février 2010, le SIPOS a approuvé le principe de dissolution et autorisé son Président à solliciter les Conseils Municipaux des 17 communes le composant afin d'envisager la disparition de cette structure intercommunale au 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la dissolution du SIPOS.

L'ordre du jour étant épuisé M. NOLLET donne la parole à ses collègues.

M. VANDERZWALM informe le Conseil Municipal que les travaux du lotissement « Les Potis » devraient commencer mi-avril.

M. HUSSE évoque la réunion du CME du 2 avril prochain. Il demande s'il est possible qu'à l'issue de cette réunion, les services techniques soient présentés au CME.

M. NOLLET doit se rapprocher des services techniques pour confirmation.

M. NOLLET donne ensuite la parole au public.

Mme FOYART, de retour du Conseil Communautaire, apporte des informations relatives à des conditions de prêts.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, la séance est levée à 23h25.

La Secrétaire,

V. LOUMIKOU

Le Maire,

T. NOLLET